



demande information pour un recours au tribunal adminitratif

Par **arzem83@gmail.com**, le **09/01/2020** à **20:25**

bonsoirrrrrnJ ai un statut d adulte handicapé a un taux de plus de 80% je percevais l allocation ah il y à 6 mois j'ai reçu uncourrier de la caf me demandant de déposer un dossierde retraite anticipe. n ayant peut cotisé j ai reçu une notification Aspa a laquelle je perçois 300€ car les ressources des foyers sont pris en compte le plafond couple est de 1348€ soit mon époux perçoit une retraite de 1047€ rrrnj ai appris qu'un décret de loi en 2017 permettait aux personnesayant un handicap de+ de 80% de maintenir leur statut comment faire pour être conseiller pour déposer un recours merci pour vos conseils

Par **amajuris**, le **10/01/2020** à **10:37**

bonjour,rrrrvous pouvez saisir le médiateur de la CAF en expliquant votre situation.rrrndans l'attente, vous devriez essayer d'obtenir plus de renseignement sur ce décret de 2017 (date, numéro).rrrrEn l'absence d'enfant, si vous êtes en couple, pour percevoir l'AAH, vos ressources ne doivent pas dépasser 19548 €.
rrrrvoir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>rrrrSalutations